



HAL
open science

Les moulins seigneuriaux à Annecy

Adrien Tourasse

► **To cite this version:**

| Adrien Tourasse. Les moulins seigneuriaux à Annecy. 2023. hal-04172271v1

HAL Id: hal-04172271

<https://hal.science/hal-04172271v1>

Preprint submitted on 27 Jul 2023 (v1), last revised 30 Nov 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Les moulins seigneuriaux à Annecy

Un premier regard sur les dynamiques d'occupation des bords du Thiou aux XIVe et XVe siècles.

Adrien Tourasse
Université Lyon 2

Résumé

L'étude de l'implantation et du déplacement des moulins comtaux de la ville d'Annecy sous le règne d'Amédée III de Genève est ici utilisée pour proposer une restitution du développement urbain de la ville médiévale. À partir de données extraites de l'étude approfondie des vingt-huit Comptes de Châtellenie conservés pour cette période (1325-1366) et complétées par le reste de notre corpus de thèse, nous cherchons à souligner les dynamiques de transformation de l'espace urbain tout en documentant la construction de ces édifices. Les moulins installés au bord du Thiou sont construits et entretenus, loués et vendus, par l'administration comtale qui en tire des bénéfices figurant en première page de chaque Compte de Châtellenie. Le niveau de détail varie selon les auteurs mais les données qui peuvent être extraites sont précieuses par leur régularité alors qu'aucun vestige archéologique n'est conservé sur le territoire.

Mots clés

MOYEN AGE
MOULINS
ANNECY

Auteur

Adrien Tourasse est doctorant CIFRE en archéologie médiévale au musée-château d'Annecy (74), université Lyon2, UMR Arar 5138.

Introduction

Annecy à la période moderne est relativement bien connue par une abondante documentation textuelle et iconographique. Une partie importante du centre ancien de la ville date d'ailleurs de cette période, comme son château dont deux des quatre logis datent du XVI^e siècle. La Mappede Sarde, cadastre levé entre 1728 et 1739 offre en plus une image de la ville avant la transformation d'Annecy bientôt française. En revanche, la forme de la ville médiévale et les processus de développement urbain qui ont mené à cette forme urbaine figée par la Mappede Sarde sont relativement peu documentés pour la ville d'Annecy. Un seul auteur, Pierre Duparc, s'est essayé à une forme d'étude urbaine pour Annecy (Duparc, 1973) mais son ouvrage s'attache plus à faire une histoire économique et sociale de la ville, où les données d'évolution urbaine sont présentes en nombre mais ne constituent pas le cœur de la problématique. Notre objectif est donc de proposer une étude des dynamiques qui ont modelé l'espace urbain entre les XII^e et XVI^e siècles. Dans cette optique, l'étude des moulins comtaux, concentrée sur le règne d'Amédée III de Genève (1325-1366) dans le cadre de cette publication, participe à la restitution du paysage urbain et de ses dynamiques.

1. Contexte géographique, le Thiou

Le Thiou est le principal élément structurant de ce paysage. Déversoir naturel du lac d'Annecy, la rivière de 3,5 km de long parcourt les plaines d'Annecy et de Cran d'est en ouest avant de rejoindre le Fier, qui se jette ensuite dans le Rhône en aval de Seyssel. Le Thiou possède lui-même un affluent, l'Isernon, une des limites de la ville médiévale (article 27 des franchises du 19 novembre 1367, Duparc, 1973, p. 277) courant au pied du massif du Semnoz, dans un axe sud-nord.

Actuellement les eaux du lac sont récupérées par deux bras principaux : le canal du Vassé et

le port. Dans la ville, les eaux provenant du déversoir du port sont encore divisées en deux : le cours naturel du Thiou et le canal Notre-Dame qui rejoint le canal du Vassé après l'église Notre-Dame. Celui-ci retrouve ensuite le cours naturel de la rivière après la cathédrale et le secteur des anciennes boucheries.

Les différents chercheurs qui ont travaillé sur la ville d'Annecy ont vu dans ces canaux actuels la permanence de fossés médiévaux. Si nous trouvons effectivement des mentions d'aménagements de ce type dans les sources, leur emplacement et leur datation sont beaucoup plus compliqués à préciser. C'est pourquoi nous nous attacherons dans cette étude à l'analyse des moulins situés le long du cours naturel du Thiou et du canal Notre-Dame, en excluant le canal du Vassé, absent des Comptes de Châtellenie.

2. Les sources

Les sources mobilisées pour ce travail sont issues du corpus étudié dans le cadre de nos recherches doctorales, il s'agit donc d'un travail en cours. Le corpus est constitué de l'ensemble des Comptes de Châtellenie d'Annecy, conservés aux Archives Départementales de la Haute-Savoie (Cotes SA 17031 à SA 17092, de 1325 à 1401) et aux Archives Départementales de la Savoie (Cotes SA 10682 à SA 10793, de 1402 à 1508). Il est complété par les quatre premiers Registres de Délibération du conseil de ville d'Annecy, conservés aux Archives Municipales de la ville (Cotes BB 11 1 à BB 11 4, de 1475 à 1506).

Les moulins comtaux sont régulièrement soumis à des travaux d'entretien et les dépenses liées à ces chantiers font l'objet d'une rubrique notée en marge du manuscrit : *opera molendini*, sur le modèle des travaux pour le château ou les autres possessions comtales. Ils apparaissent également dans les recette domaniales, versées en nature, dans les rubriques liées aux ressources céréalières : *frumentum* et *avena* pour les plus courantes. Le terme présent dans les Comptes, *molendinum*, un substantif féminin du latin classique *molinum*, n'est pas le plus fréquent mais est attesté au Moyen Age

(Menard, 2002). Dans notre corpus, il est systématiquement utilisé au pluriel, désignant par exemple *les moulins du comte*.

2.1 Les premiers moulins

Les premiers moulins dont nous trouvons des mentions dans les sources à Annecy ne sont pas des moulins comtaux, mais les moulins de l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont, située à quelques kilomètres au sud de la ville, dans le massif du Semnoz.

Dans un texte disparu de 1312, issu des archives de l'abbaye Sainte-Catherine (Duparc, 1973, p. 320-321), Aimonète Colombet reconnaît tenir à cens les moulins de l'abbaye sur le Thiou moyennant 60 coupes de froment par an versée à l'abbesse Guigone Alamanda.

Nous ne disposons malheureusement pas de document équivalent émis par l'administration comtale mais de nombreuses dispositions du contrat semblent correspondre à ce qui apparaît de manière sous-jacente dans les Comptes de Châtellenie. La première disposition mentionnée dans le document prévoit que le paiement des réparations sera partagé entre l'abbaye, aux deux tiers, et Aimonète Colombet, pour un tiers. Lorsque des travaux doivent être entrepris, elle doit attendre l'accord de l'abbesse avant de les mettre en œuvre. L'entretien du vannet qui alimente le moulin est entièrement à ses frais, mais elle bénéficie d'un tiers des profits qui pourront en être tirés. Le terme de vannet est ordinairement traduit par chaussée, ruelle (Du Cange et al. 1887) mais nous pensons qu'il correspond, au sein de notre corpus, soit au bief d'alimentation du moulin, soit à une portion de la rivière sur laquelle le tenancier obtient le droit d'exploitation, pour le rouissage ou la pêche. Ce dernier sens est attesté au XVI^e siècle à Annecy (AM 74, DD 13 01) et est connu en Suisse romande et dans le Valais pour le XV^e siècle (Dubuis, 1990, p. 221). Une dernière disposition prévoit que le cens sera diminué si de nouveaux moulins sont construits. L'abbaye encourage ainsi le développement de son activité artisanale à moindre coût.

Le partage du paiement des réparations apparaît à plusieurs reprises dans les Comptes de Châtellenie sous la forme de réduction du versement dû au châtelain à la suite de travaux effectués sur les bâtiments ou les pièces mobiles du moulin. Ainsi en 1352, un meunier bénéficie d'une diminution de son versement de 30 à 14 coupes de blé en raison des dépenses qu'il a engagé pour les moulins et battoirs de Cran qu'il tenait à cens (SA 17047, 1352-1353, folio 1). Dans un texte juridique de la seconde moitié du XIII^e siècle, *Les coutumes de Beauvaisis* (Ménard, 2002), il est fait mention de l'usage selon lequel le meunier doit prendre en charge l'entretien et la réparation des « petites » pièces tandis que les plus importantes comme la meule ou les poutres sont à la charge du propriétaire.

2.2 Les moulins comtaux sous Amédée III de Genève (1325-1366)

Les premiers moulins comtaux apparaissent quelques années plus tard, dans les premiers Comptes de Châtellenie conservés (SA 17032, 1331-1333). Quatre moulins constituent ainsi la base du domaine comtal et apportent un revenu constant, mentionné dans le premier folio de chaque compte. Nous ne disposons d'aucun élément permettant de localiser ces moulins à cette période. Parmi ces quatre moulins, la comptabilité distingue deux moulins « vieux » et deux moulins « neufs » (SA 17032, 1331-1333, folio 2).

Recepit a Pierio mugnerio pro firma duorum molendinorum dominum vetum.

Reçu de P., meunier pour la garde des deux moulins vieux du seigneur.

Recepit a Pierio [...] mugnerio pro firma duorum molendinorum novorum domini.

Reçu de P. [...] meunier pour la garde des deux nouveaux moulins du seigneur.

L'ensemble des moulins seigneuriaux sont albergés à G. de Tuyllia entre 1340 et 1347 (SA 17040, 1344-1345, folio 2) en échange de travaux que ce dernier doit réaliser. Nous n'en connaissons pas la nature mais deux nouveaux moulins apparaissent dans le compte de 1347-

1348 (SA 17043, folio 2), portant le nombre de moulin dans le domaine comtal à six. Ces moulins neufs sont regroupés avec les « nouveaux » moulins de la période précédente, tandis que les « vieux » moulins sont encore cités à part (SA 17044, 1348-1349, folio 2).

Receptit [...] per Mermetum mugnerium tenentem quatuor molendina domini inferiora supra cursum dicte aque de novo facta

Reçu [...] de M., meunier, tenancier de quatre moulins inférieurs du seigneur sur le cours de ladite eau faits de nouveau

Receptit a Nycholeto mugnerio [...] pro duobus molendinis domini veteribus superioribus supra cursum aque de Tyouz

Reçu de N., meunier [...] pour deux vieux moulins supérieurs du seigneur sur le cours de l'eau du Thiou.

Surtout nous disposons pour cette période d'éléments de localisation : les vieux moulins sont situés sur le cours supérieur du Thiou et les

nouveaux sur le cours inférieur. Ces dénominations imprécises correspondent probablement à une division de la rivière que nous pouvons restituer à partir des divisions des zones de pêche sur le Thiou à la fin du XV^e siècle, présentes dans les Registres de Délibérations. Les vieux moulins seraient donc situés au sud du pont de l'Île et les nouveaux plus en aval, autour du pont de la Boucherie (fig.1).

À partir de 1354 et jusqu'à la fin du règne d'Amédée III de Genève en 1365, le domaine comtal ne comptera plus que deux moulins dans l'espace urbain. Si les informations sont à nouveau relativement fragmentaires, il semble s'agir des deux moulins construits autour de 1347. Soit les moulins du cours supérieur ont été abandonnés, soit, et c'est l'hypothèse la plus probable, ils ont été affermés à des habitants et la transaction nous a échappé ou n'est pas noté dans la comptabilité.



Fig.1 : Localisation supposée des moulins comtaux au Moyen Age sur le plan dit de Constantin (1691).

2.3 La gestion des moulins

Le nombre de moulins en gestion directe par le comte varie donc au cours de la période, avec une phase d'augmentation entre 1347 et 1354 qui est pourtant couplée à une baisse des versements en blé. En effet, le versement moyen par an au cours de cette période est de 82 mesures de blé alors qu'il était de 139 mesures de blé à la phase précédente, avec quatre moulins. Cette différence n'est pas nécessairement liée à l'approvisionnement ou la consommation en céréales de la ville, qu'il serait compliqué d'estimer à partir des données dont nous disposons, mais peut être le résultat d'une gestion adaptée des moulins par l'administration comtale.

Lors de la période 1347-1354, afin de faciliter les réparations et de financer la construction des deux nouveaux moulins, de nombreux remboursements sont opérés au profit des meuniers. Ces derniers obtiennent ainsi une diminution de leurs versements annuels en échange d'une participation physique et financière aux travaux des moulins. Nous observons ici le même type de procédé qui est suggéré dans le contrat signé entre Aimonète Colombet et l'abbesse de Sainte-Catherine, où il est précisé que la construction de nouveaux moulins entrainera une diminution du cens en proportion.

De la même manière, l'albergement qui a lieu entre 1340 et 1347 a pour objectif la construction de nouveaux moulins. L'administration comtale fait à cette période le choix d'une exonération totale dont les détails nous échappent mais qui permet le développement de l'activité hydraulique sur le Thiou.

2.4 Les moulins seigneuriaux dans la deuxième moitié du XIVe siècle

Le comte ordonne la construction de deux nouveaux moulins en 1360 (SA 17055, folio 15) qui viennent s'ajouter aux deux construits en

1347. Ces quatre moulins constitueront le domaine comtal jusqu'à leur vente en 1496 lors de la régence de Blanche de Montferrat. L'acte de vente signé à cette occasion (AM Annecy, DD 14 1) nous donne un nouvel élément de localisation puisqu'il situe les moulins de la ville à proximité du couvent de Sainte-Claire. Des éléments nous échappent cependant, puisque de nouveaux moulins figurent dans les Comptes de Châtellenie du début du XVe siècle, après le rachat de la châtellenie d'Annecy par la maison de Savoie. La poursuite de cette étude sur les Comptes de Châtellenie de Pierre de Genève nous permettra de développer cette question et de proposer de nouvelles hypothèses.

3. Les moulins de Cran

Le second centre d'installation des aménagements hydrauliques que nous avons mentionné se trouve à Cran, à 2 km en aval d'Annecy. Dans un environnement marqué par une forte déclivité du terrain, le cours de la rivière est rythmé par des chutes qui sont utilisées pour l'installation de moulins et battoirs (fig.2). Le bourg est situé en dehors du territoire des franchises de la ville d'Annecy mais appartient à la châtellenie d'Annecy.

Il est d'ailleurs possible que son développement à partir du XIVe siècle soit lié à l'installation d'activités de tuilerie et de scierie à proximité de la forêt de Chevène, qui sépare le bourg de la ville d'Annecy sur la rive droite du Thiou. Le bois qui équipe les moulins provient souvent de cette forêt, propriété exclusive du comte, comme en 1360-1361 (SA 17055, folio 15).

In charreagio plurium et diversare peciarum quercus charreate de nemore de cheveyno usque apud anessiaci.

Pour le transport de plusieurs et diverses pièces de chêne transportées du bois de Chevène jusqu'à Annecy.



Fig. 2 : Le cours du Thiu à Cran au XVIIIe siècle sur la *Mappe Sarde* (1728-1739)

Le comte possède deux moulins à Cran qui apparaissent dès 1331-1333 (SA 17032, folio 2) dans les Comptes de Châtellenie, avec un versement de soixante mesures de blé fait par le meunier en trois termes. Les modalités du versement changent en 1347-1348, avec un versement de trente mesures de blé fait par le meunier (SA 17043, 1347-1348, folio 2). L'année suivante, le versement est encore allégé de sept mesures de blé en raison de la mort du meunier précédent à cause de la peste. Des diminutions de ce type sont connues dans le Valais lors de la vague de peste qui touche la région en 1349, avec des prélèvements en baisse de 25 ou 50% (Dubuis, 1990, p. 44-45). Un nouveau meunier est alors choisi par le châtelain, et des travaux sont entrepris. Le châtelain valide l'achat de deux nouvelles roues pour remplacer les anciennes, trop usées (SA 17044, 1348-1349, folio 16).

In emptione duarum magnarum novarum rotarum emptare pro factio a Thomasseto Bertheti De Tuyllia necesseriarum in molendinis domini de Crantz que tenebat Nycholetus Pichi quondam quia alie rote erant ex putridine et vetustate rupte et non potant operari.

Pour l'achat de deux grandes roues neuves achetées pour être faites à T. B. de Tuyillia qui sont nécessaires dans les moulins de Cran du seigneur que tenait N. P. à une époque car les roues sont brisées à cause de l'usure et de l'âge et ne peuvent plus fonctionner

Les moulins sont ensuite régulièrement entretenus par l'administration comtale et le versement reste constant sur l'ensemble de la période, avec trente mesures de blé versées en quatre termes : Pâques, à la Saint-Michel, à la Nativité et à la fin de l'année comptable, en avril. L'administration semble avoir préféré, dans le cas des moulins de Cran, un versement constant plus faible que celui procuré par les moulins d'Annecy, sans ajustements en raison des conditions climatiques ou d'éventuels travaux.

4. Les autres moulins urbains

Au-delà des seuls moulins comtaux pour lesquels nous disposons d'une documentation abondante, de nombreux moulins, également installés sur les rives du Thiou, apparaissent de manière sporadique dans les sources. Un recensement des métiers de la ville, réalisé par Pierre Duparc pour le dernier quart du XVe siècle (Duparc, 1973, p.325), nous permet d'avoir une idée de l'ampleur des besoins en installations hydrauliques. Le travail du fer semble être l'activité économique ayant mobilisé le plus grand nombre d'artisans à cette période, la ville compte ainsi vingt-quatre couteliers différents en 1489 et 1497, trois fabricants d'épée, deux arbalétriers, un fabricant de cuirasse, sept serruriers, sept forgerons et un épinglier. L'artisanat du cuir est également développé avec dix-neuf escoffiers, quatorze gainiers, trois selliers et une quinzaine de cordonniers qui exercent dans la ville en 1497. Les ateliers de ces artisans ne sont peut-être pas tous équipés de meules ou de battoirs, il est d'ailleurs courant de trouver dans les textes des mentions d'associations entre des bourgeois pour l'achat d'un moulin. Antoine Chapuis, notaire et Pierre Fournier, coutelier, tous deux bourgeois de la ville possèdent ensemble un moulin à Cran, vendu en 1465. Ce procédé, attesté à Annecy au début du XVIe siècle et dans d'autres villes à cette période (Ménard, 2003), permet de diviser les coûts d'achat et d'entretien du moulin. La location est également attestée au début du XVIe siècle quand des bourgeois artisans louent leurs meules et leurs battoirs à d'autres artisans. Le fait que la première mention de cette pratique date de 1524 est probablement plus lié à l'absence de sources notariales pour le XVe siècle qu'à d'autres facteurs.

Le pouvoir comtal encourage à plusieurs reprises l'installation de nouvelles activités dans la ville. Dans l'article 9 des franchises supplémentaires de 1412 (SA 10691, 1412-1413, folio 21), le comte Amédée VIII accorde, parmi d'autres dispositions prises à la suite d'un incendie, un droit illimité de draperie aux bourgeois de la ville. Cette concession ne

semble pas être suivie par les habitants, puisque l'autorité municipale accepte la venue de six drapiers d'Yverdon en 1476, qui quittent la ville dès 1480. Une des raisons de cet échec pourrait être le faible débit en eau du Thiou, qui ne permet déjà pas aux nombreuses meules installées à l'intérieur de la ville de fonctionner en continu.

Les battoirs que nous connaissons sont d'ailleurs tous installés en dehors de la ville, soit à Cran soit après la jonction entre le cours naturel du Thiou et les canaux, comme celui dont Humbert de Villars autorise la construction en 1395. Burin, un lombard obtient pour un denier l'autorisation d'installer un battoir sur le Thiou pour fabriquer du papier (SA 17089, 1396-1397).

Receptit a Burino lombardo [...] super cursu aque de tyouz sibi concessio ad faciendum unum baptitorium pro papiru faciundo subtus planchias de cheveyno

Reçu de B., lombard [...] pour la permission de faire lui-même au-dessus du cours du Thiou un battoir pour la fabrication du papier en-dessous des planches de Cheveyne.

Conclusion : le déplacement des moulins urbains et la transition de l'activité économique

Le déplacement des moulins vers l'aval, à proximité de la limite ouest de la ville médiévale est à mettre en relation avec plusieurs facteurs.

Le premier d'entre eux est probablement fonctionnel, les moulins situés à l'intérieur du périmètre urbain se gênant entre eux. A plusieurs reprises, les sources mentionnent le défaut d'alimentation de certains moulins, provoqué plus souvent par les aménagements en amont que par les conditions climatiques. Plusieurs querelles ont lieu entre les différents propriétaires de moulin et les habitants de la ville au sujet du manque d'eau, empêchant le bon fonctionnement d'un moulin, provoqué par

une construction sur la rivière. Les captations d'eau, trop nombreuses, provoquent également des dégâts importants lors des épisodes de crue qui frappent la ville, poussant les syndics de la ville à prendre des mesures pour l'aménagement des bords du Thiou (BB 11 1, 1489, transcrit dans Duparc, 1973, p. 128).

Fertur quod turna retro casale domus nobilis Thome Lamberti in Tecio existens juxta molam ipsius Lambertu multum rei publice prejudiciat. [...] Fuit ordinatus quod ipsa turna ville Annessiaci disruatur et abessiatu [...]

Il est rapporté que la tour derrière la maison du noble Thomas Lambert sur le Thiou existant à côté de la meule de ce même Lambert porte préjudice aux affaires publiques. [...] Il est ordonné que cette tour dans la ville d'Annecy soit détruite et retirée. [...]

Le second facteur est lié au phénomène de fossilisation urbaine que nous pouvons observer au cours du XIV^e siècle dans le centre urbain. Le secteur du Palais de l'Île bénéficie d'un investissement massif dans la première moitié du siècle en parallèle avec un dynamisme économique marqué entre autres par l'installation d'un nouveau marché. Pourtant dans la seconde moitié du siècle, le Palais de l'Île est relativement désinvesti par le pouvoir comtal, les nouvelles boucheries sont construites en aval sur le Thiou, les faubourgs Notre-Dame et du Sépulcre se développent vers le nord et l'ouest et les nouveaux moulins sont construits plus en aval (figure n°3).

Nous avons donc un secteur central qui apparaît rapidement saturé et des installations seigneuriales qui, en se déplaçant vers l'ouest, préfigurent le développement du faubourg du Sépulcre. Ce dernier porte le nom d'un hôpital fondé par les chanoines de Saint-Augustin à la fin de la première moitié du XIV^e siècle, lors de la grande vague de peste qui touche la ville en 1348. Après l'incendie qui dévaste la ville en 1340, le contexte est propice à un changement de la logique d'organisation urbaine. Celle-ci est encore pour quelques dizaines d'années largement dépendante des volontés de

l'administration comtale, les structures municipales étant encore en cours d'émergence.

Un des aspects qui permet d'illustrer une forme de volonté d'organisation urbaine portée par l'administration comtale se trouve dans les devis de construction des nouveaux moulins édifiés dès 1360. Contrairement à ceux présents en ville, ils sont construits avec une habitation à l'étage, favorisant ainsi l'installation d'artisans dans un secteur peu occupé.

A l'inverse, l'activité artisanale se développe à Cran de manière continue entre le XIV^e et le XV^e siècle, portée par la production d'armes destinées à l'exportation. Le dynamisme de cette production est illustré par la fondation d'une confrérie dédiée à saint Fabien et saint Sébastien, patrons des armuriers dans l'église paroissiale de Gevrier, dont dépend le bourg de Cran. La conjugaison de la saturation de l'espace urbain d'Annecy et du dynamisme économique du bourg va progressivement

entraîner un déplacement des activités artisanales de la ville vers le bourg, l'exploitation de la forêt de Chevène, devenue un espace de circulation et de production, et la disparition d'une partie des aménagements hydrauliques de la ville comtale. Avec le développement des structures politiques municipales, la gestion de la rivière va s'orienter vers une sécurisation des berges face aux épisodes de crue et aux installations hydrauliques privées.

Au-delà du prolongement de ce travail pour le reste de notre période, les premiers travaux réalisés sur la gestion des hospices par l'administration comtale permettent d'envisager de nouvelles pistes de réflexion sur le développement de l'espace urbain, sur le même modèle que ce que nous avons cherché à proposer dans ce texte.



Fig.3 : Le faubourg du Sépulcre sur la Mappe Sarde (1728-1739).

Sources textuelles produites par l'administration municipale d'Annecy

Archives Municipales d'Annecy, série DD « Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie », DD 13 – Acensement de la pêche. DD 13 01, *requête des seigneurs de Lambert sur le droit de pêche sur la rivière du Thiou* (1580, 1581).

Archives Municipales d'Annecy, série DD « Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie », DD 14 – Moulins. DD 14 01, *vente faite par Henri de Savoie, duc de Genevois, des moulins situés dans la ville d'Annecy sur la rivière du Thiou près du couvent de Sainte-Claire* (14 janvier 1496).

Archives Municipales d'Annecy, série BB « Administration communale », BB 11 – Registres de délibérations du conseil de ville. BB 11 01, *1475-1489*.

Sources textuelles produites par l'administration comtale

Comptes de châtelainie d'Annecy, conservés aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, fonds SA (Archives de l'ancien duché de Savoie).

Compte du châtelain Jean Bonivard, du 10 septembre 1331 au 15 janvier 1333. SA 17032.

Compte du châtelain Jean Metral, du 1^{er} juin 1344 au 5 mai 1345. SA 17040.

Compte du châtelain Jean Metral, du 27 février 1347 au 1^{er} avril 1348. SA 17043.

Compte du châtelain Jacquemet de Brolio, du 1^{er} avril 1348 au 15 avril 1349. SA 17044.

Compte du châtelain Humbert de Naves, du 1^{er} septembre 1360 au 1^{er} septembre 1361. SA 17055.

Compte du châtelain Pierre Cagnacy, du dernier septembre 1396 au 2 juin 1397. SA 17089.

Bibliographie

Du Cange et al. 1887 : Charles du Fresne, sieur du Cange et al. , *Glossarium mediae et infimae latinatis*. Edité par L. Favre, Niort, 1887. Disponible en ligne sur le site ducange.enc.sorbonne.fr, édité par l'Ecole des Chartes.

Dubuis, 1990 : Pierre Dubuis, *Une économie Alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines. 1250-1500*. Volume 1. Cahiers de Vallesia, 1. Sion, 1990.

Duparc, 1973 : Pierre Duparc, *La formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVIe siècle*, Société des Amis du Vieil Annecy. Annecy, 1973.

Ménard, 2002 : Philippe Ménard, « Moulins et meuniers dans la littérature médiévale », Mireille Mousnier (dir.), *Moulins et meuniers, dans les campagnes européennes (IXe – XVIIIe siècles)*. Presses Universitaires du Midi, Toulouse, 2002. p. 217-250.